

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2374-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C**Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025**

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Constatation de la vacance du siège de Président et de Vice-président du SIEC
Délibération N° 2374

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 9

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 10

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoît **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Rémi **HUGON**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Constatation de la vacance du siège de Président et de Vice-président du SIEDEC

Le Président par intérim,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEDEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu le règlement intérieur du SIEDEC du Jura approuvé par délibération du Comité Syndical n° 2101 du 6 février 2021,

Considérant la démission de M. Gilbert Blondeau au poste de Président du SIEDEC du Jura, présentée par courrier du 18 février 2025, acceptée par M. le Préfet du Jura par courrier reçu le 25 mars 2025,

Considérant le renouvellement des représentants du Conseil départemental du Jura au SIEDEC acté par délibération n° CD_2023_048 du 20 novembre 2023,

EXPLIQUE QUE le règlement intérieur prévoit que l'élection du nouveau Président et d'un Vice-président doit intervenir dans un délai de trois mois, suivant le constat officiel de l'empêchement, de l'absence ou de la vacance par les membres du Bureau.

QUE la démission de M. Blondeau acceptée par M. le Préfet du Jura, par courrier reçu le 25 mars 2025, entraîne la vacance du poste de Président du SIEDEC du Jura. M. Blondeau conserve son mandat de délégué au Comité Syndical – collège des communes.

QUE le renouvellement des représentants du Conseil départemental intervenu le 20 novembre 2023 a entraîné la perte de qualité de délégué du collège départemental de M. Jean-Daniel Maire et par conséquent la perte de sa qualité de 2^{ème} Vice-président du SIEDEC du Jura.

QU'il est nécessaire de pourvoir à ces deux fonctions qui permettent d'assurer au SIEDEC du Jura un bon fonctionnement. Afin de respecter la procédure instituée par le règlement intérieur, il convient de constater la vacance de ces deux fonctions pour que des élections soient organisées lors du prochain Comité Syndical.

PROPOSE de constater la vacance du poste de Président et de 2^{ème} Vice-président du Comité Syndical et de convoquer le Comité afin de procéder aux élections afférentes.

Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De constater la vacance du poste de Président et de 2^{ème} Vice-président du Comité Syndical du SIEDEC,**
- **D'autoriser le Président par intérim à convoquer le Comité Syndical, afin de procéder à l'élection du nouveau Président et du 2^{ème} Vice-président.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président par intérim,

Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2375-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Autorisation de lancement de la consultation et de signature des marchés publics relatifs aux assurances du SIEC

Délibération N° 2375

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Autorisation de lancement de la consultation et de signature des marchés publics relatifs aux assurances du SIDEC

Le Président par intérim,

Vu les statuts du SIDEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 5722-8,

Vu le code de la commande publique, en particulier les articles L. 2124-2 et R. 2124-2,

EXPLIQUE QUE les marchés d'assurance du SIDEC arrivent à leurs termes le 31/12/2025. Le SIDEC est tenu de s'assurer pour les risques sur les dommages touchant ses biens et pour les risques de responsabilité résultant de son activité.

QUE la prestation d'assurance constitue une prestation de service au sens du code de la commande publique et compte-tenu des estimations et de la durée des futurs contrats, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique.

QUE cette opération est composée de 5 lots :

- Lot 1 : responsabilité civile générale, professionnelle et décennale,
- Lot 2 : dommages aux biens,
- Lot 3 : ombrières photovoltaïques,
- Lot 4 : flotte automobile,
- Lot 5 : cyber risques.

QUE la durée prévue pour ce marché est de 5 ans et le montant prévisionnel est de 470 000 € HT.

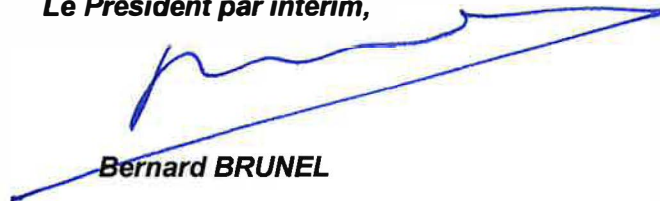
PROPOSE d'autoriser le lancement et la signature des marchés d'assurance et de déléguer au Président les pouvoirs relatifs à ce marché public.

Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour la passation de marchés de prestation de services en assurances, en application de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique et la signature desdits marchés,**
- **D'approuver que le marché sera conclu pour une durée de 5 ans et pour un montant prévisionnel sur la durée d'exécution de 470 000 € HT,**
- **De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets 2026 et suivants,**
- **De déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés d'assurance, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président par intérim,



Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2376-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Délibération N° 2376

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le Président par intérim,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-4 et L. 1413-1,

Vu les statuts du SIEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu la délibération du SIEC du Jura n° 2066 du 20 septembre 2020 désignant les membres de la commission consultative des services publics locaux du SIEC du Jura,

EXPLIQUE QUE le code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

QUE le SIEC du Jura a procédé à la désignation des membres de la CCSPL par délibération du 20 septembre 2020.

QUE le code général des collectivités territoriales établit un cadre concernant la composition de la CCSPL, ainsi que les cas où sa saisine est obligatoire. Toutefois, le détail de sa composition tout comme son fonctionnement ne sont pas prévus par le code. Un règlement intérieur permet de pallier cette absence en complétant ces dispositions, afin d'assurer le bon fonctionnement de la CCSPL et de faciliter son travail.

QUE ce règlement intérieur détermine ainsi les modalités de convocation, de fixation de l'ordre du jour et de déroulement des réunions. Il établit également le quorum et son calcul, le traitement des incompatibilités et les formalités de rédaction et transmission du procès-verbal.

PROPOSE d'adopter le règlement intérieur de la CCSPL ci-annexé.

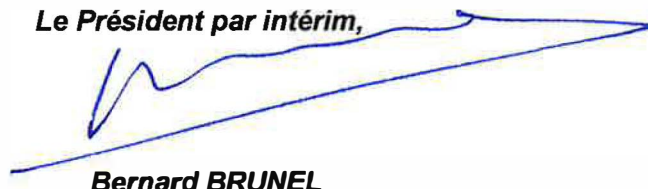
Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le règlement intérieur de la CCSPL ci-annexé,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président par intérim,

A blue ink signature, appearing to be 'Bernard Brunel', is written over a horizontal line.

Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2377-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C**Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025**

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Approbation modèle contrat AMO/MOE/Mandat**Délibération N° 2377**

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Approbation modèle contrat AMO/MOE/Mandat

Le Président par intérim,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du SIEDEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu les délibérations n° 1796 du 1^{er} juin 2016, n° 2134 du 17 juin 2021 et n° 2275 du 16 novembre 2023 relatives au modèle de contrats de mandat,

Vu les délibérations n° 1543 du 21 mars 2013 et n° 2171 du 10 mars 2022 relatives au modèle de contrats de maîtrise d'œuvre,

RAPPELLE QUE la Direction Patrimoine Énergies et Réseaux du SIEDEC intervient principalement pour ses adhérents au titre de trois qualités :

- Assistant à maîtrise d'ouvrage,
- Maître d'œuvre,
- Mandataire.

QUE chacune de ces prestations dispose d'un modèle de contrat type, qui sécurise et facilite la conclusion de celles-ci. Ces modèles ont été approuvés par délibérations du Bureau et du Comité.

QUE chaque contrat est ensuite adapté à la prestation technique sollicitée par la collectivité. Le SIEDEC formule une proposition d'offre en fonction des contraintes techniques et financières particulières. Le détail des prestations techniques est développé dans une note méthodologique qui retrace le projet, les prestations du SIEDEC ainsi que les modalités de travail entre la collectivité et le SIEDEC. À cela s'adjoint également une offre financière.

EXPLIQUE QUE, pour simplifier la rédaction, faciliter les pratiques et harmoniser les trois modèles de contrats, il convient de les modifier en y ajoutant les notes méthodologiques en tant que pièces constitutives de ces contrats. En effet, jusqu'à présent, le corps du contrat contenait certains détails des missions et des renvois à ladite note méthodologique, ce qui manquait de lisibilité.

PROPOSE d'approuver les trois nouveaux modèles de contrats ci-annexés.

Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les trois nouveaux modèles de contrats ci-annexés,**
- **D'autoriser le Président à aménager certaines clauses, afin d'adapter le contrat à l'opération envisagée,**
- **D'autoriser le Président à signer les marchés découlant de ces contrats dans les limites fixées par sa délégation en matière de conventions de prestations de service,**
- **D'abroger les délibérations antérieures relatives aux approbations et modifications de ces contrats.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président par intérim,



Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2378-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C**Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025**

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et livraison de certificats électroniques pour les besoins des membres du groupement et de leurs collectivités et établissements publics membres

Délibération N° 2378

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.



Objet : Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et livraison de certificats électroniques pour les besoins des membres du groupement et de leurs collectivités et établissements publics membres

Le 4^{ème} Vice-président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du SIEDEC du Jura approuvés par arrêté préfectoral du 15 novembre 2021,

EXPLIQUE QUE le SIEDEC dans le cadre de ses prestations de mise à disposition de services (MADS) et dans la continuité de services opérationnels depuis 1986, met à la disposition de ses membres des solutions de signature électronique, afin de donner une force probante aux échanges dématérialisés, qu'ils sont amenés à réaliser avec d'autres administrations.

QUE le Territoire d'énergie 90, l'agence départementale INGENIERIE 70, l'agence départementale d'appui aux territoires (ADAT 25) et le SIEDEC du Jura souhaitent constituer un groupement de commandes, afin de mutualiser les prestations et de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

QUE le volume estimé de certificats à acquérir est supérieur à 2 000 unités. Ces certificats devant être renouvelés tous les 3 ans, le marché prévu sur une durée de 4 ans inclura également les besoins liés à ce cycle de renouvellement. L'effet de mutualisation des volumes devrait permettre d'obtenir des tarifs plus compétitifs. Pour certaines structures, une réduction de plus de 30 % par rapport aux prix actuels pourrait être envisagée. Concernant le SIEDEC, l'impact sur les tarifs sera plus limité. En effet, les prix du marché public actuel sont déjà compétitifs, le SIEDEC fournissant déjà des certificats de signature électronique à ses collectivités et établissements publics membres.

QUE compte tenu de l'expérience du SIEDEC en la matière, il est proposé que le SIEDEC soit désigné coordonnateur. À ce titre, il sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants. Il sera également chargé de signer et de notifier les marchés qu'il passe. Il reviendra à chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés.

QUE par ailleurs, il convient de noter que cette démarche de mutualisation se poursuivra avec la constitution prochaine d'un groupement d'achats pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers pour les membres et leurs collectivités et établissements publics.

PROPOSE, afin d'aider les collectivités territoriales et les EPCI à respecter leurs obligations en matière de signatures électroniques, d'autoriser le SIEDEC à s'associer avec ces autres entités en groupement de commandes pour la fourniture et pour la livraison de ces certificats.

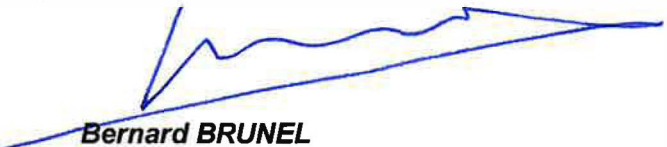
Après exposé du 4^{ème} Vice-président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison de certificats électroniques,**
- **De valider l'adhésion du SIEDEC au groupement de commandes ainsi créé,**

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'approuver la désignation du SIDEC du Jura en tant que coordonnateur du groupement,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention de groupement, lui donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente convention constitutive,
- D'autoriser le Président à représenter le SIDEC en toutes commissions pour les besoins du groupement,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses inscrites au budget, nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière.

Fait et délibéré le 05 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président par intérim,



Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2379-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Contribution du SIEC à la consultation du public sur le projet de microcentrales hydroélectriques sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs)

Délibération N° 2379

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Contribution du SIEC à la consultation du public sur le projet de microcentrales hydroélectriques sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs)

Le Président par intérim,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 181-10 et L. 181-10-1,

EXPLIQUE QUE la SEM EnR Citoyenne et la Société HydroReturn, représentée par M. Guilhem de Roquefeuil, codéveloppent un projet de microcentrales hydroélectriques sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs.

QUE ce projet porte sur deux centrales hydroélectriques de basse chute sur le Doubs pour une puissance visée de 500 kW. La demande d'autorisation environnementale a été déposée auprès des services de l'État le 3 décembre 2024. Une fois l'autorisation obtenue, la société de projet signera un contrat H16 avec EDF OA (engagement d'achat sur 20 ans à tarif réglementé).

QU'une consultation du public sera ouverte très prochainement (juin 2025) pendant une durée de 3 mois consécutifs (dates officielles non encore connues). Un commissaire-enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon le 13 mai 2025.

QUE dans le cadre des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015, et conformément aux objectifs du schéma régional de production d'électricité par énergies renouvelables, le SIEC souhaite apporter son soutien aux communes désireuses de s'engager pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires.

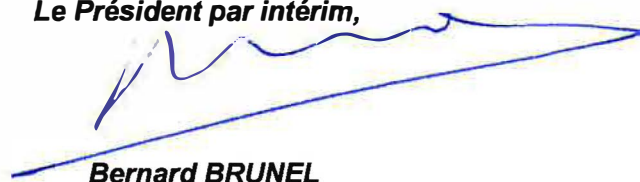
PROPOSE de contribuer à la consultation du public relative à ce projet de microcentrales hydroélectriques sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs en émettant un avis favorable.

Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De contribuer favorablement à la consultation du public dès qu'elle sera officiellement ouverte,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à déposer une contribution favorable auprès du commissaire enquêteur par tout moyen.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président par intérim,



Bernard BRUNEL

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250605-2380-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-CO**Réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025**

Date de la convocation : 28/05/2025

Objet : Contribution du SIEC à l'enquête publique environnementale sur le projet de parc éolien à Mont-Sous-Vaudrey (Jura)

Délibération N° 2380

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président par intérim, assisté de **Mme Virginie PATE** et **M. Gérard GINET** respectivement 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, Laurent **PETIT**, Jacky **REVERCHON**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **GIMBERT**, Christelle **MORBOIS**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau absents : 9

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, René **MOLIN**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Contribution du SIEC à l'enquête publique environnementale sur le projet de parc éolien à Mont-Sous-Vaudrey (Jura)

Le Président par intérim,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1, R. 123-1 et R. 181-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-39-2025-0507-001 du 07 mai 2025 portant ouverture d'une enquête publique concernant sur l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Mont-Sous-Vaudrey (Jura),

EXPLIQUE QUE la Société par Actions Simplifiées (SAS) « PARC EOLIEN JURA 1 » développe un projet de parc éolien sur un site appartenant à la commune de Mont-Sous-Vaudrey (Jura). Pour mener à bien ce projet, le maire a sollicité le dispositif Les Générateurs depuis plusieurs mois. Un chargé de mission dédié conseille ainsi les élus de la commune.

QUE le projet de parc éolien est composé de 10 éoliennes de 4.5 MW chacune, totalisant une puissance installée de 45 MWc et permettant de produire plus de 95 000 MWh par an. L'exploitation éolienne nécessitera également l'implantation de 4 postes de livraison.

QUE la demande d'autorisation environnementale a été déposée par la SAS susmentionnée auprès des services de l'État le 3 décembre 2019 et complétée le 11 avril 2024.

L'enquête publique environnementale est ouverte du lundi 2 juin 2025 à 9H00 au mardi 1^{er} juillet 2025 à 17H00, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs sur la commune de Mont-sous-Vaudrey, siège de l'enquête.

QUE le dossier est notamment consultable :

- en version papier à la mairie de Mont-Sous-Vaudrey (siège de l'enquête) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture à cette URL :
<https://www.jura.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Divers/Parc-Eolien-Mont-Sous-Vaudrey>

QUE dans le cadre des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n °2015-992 du 17 août 2015, et conformément aux objectifs du schéma régional de production d'électricité par énergies renouvelables, le SIEC souhaite apporter son soutien aux communes désireuses de s'engager pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires.

PROPOSE de contribuer à l'enquête publique environnementale relative au projet de parc éolien des Arbus situé sur la commune de Mont-sous-Vaudrey en émettant un avis favorable.

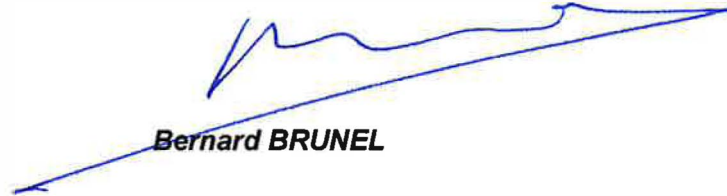
Après exposé du Président par intérim, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De contribuer favorablement à l'enquête publique en cours,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à déposer une contribution favorable auprès du commissaire enquêteur par tout moyen.**

Fait et délibéré le 5 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président par intérim,



Bernard BRUNEL